

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-06

## CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EXPLOITATION BEAUMONT DE LOMAGNE DEVOLUTION DES MARCHES

Pour permettre la réalisation des travaux de construction, à BEAUMONT DE LOMAGNE, d'un centre d'exploitation pour l'entretien de la voirie départementale, une consultation a été lancée selon la procédure du marché négocié après appel d'offres ouvert infructueux.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 30 avril 2007, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

Conformément aux critères de sélection pondérés définis dans le dossier de consultation des entreprises : prix des prestations (80%) et valeur technique de l'offre (20%), la Commission d'Appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants :

### Construction d'un centre d'exploitation à BEAUMONT DE LOMAGNE

- . Lot n°1 : Gros œuvre – sols durs façiences
  - . Montant : 53 500 €HT (63 986.00 €TTC)
  - . Attributaire : LOMAGNE CONSTRUCTION - 82
- . Lot n°2 : Charpente métallique bardage couverture zinguerie
  - . Montant : 67 000 €HT (80 132.00 €TTC)
  - . Attributaire : CANCE - 31
- . Lot n°8 : Peinture
  - . Montant : 6 129.34 €HT (7 330.69 €TTC)
  - . Attributaire : PINTO - 82
- . Lot n° 5 : Menuiserie intérieure : sans suite.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du département :

- l'ensemble des marchés correspondant aux lots n°1, 2, et 8 pour la construction d'un centre d'exploitation à BEAUMONT DE LOMAGNE avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus,
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 juin 2007**

CP 07/06-06

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EXPLOITATION  
BEAUMONT DE LOMAGNE  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

**DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 30 avril 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés correspondant aux lots n°1, 2, et 8 pour la construction d'un centre d'exploitation à BEAUMONT DE LOMAGNE avec les entreprises et pour les montants suivants :

- . Lot n°1 : Gros œuvre – sols durs faïences
  - . Montant : 53 500 €HT (63 986.00 €TTC)
  - . Contributaire : LOMAGNE CONSTRUCTION - 82
  
- . Lot n°2 : Charpente métallique bardage couverture zinguerie
  - . Montant : 67 000 €HT (80 132.00 €TTC)
  - . Contributaire : CANCE - 31
  
- . Lot n°8 : Peinture
  - . Montant : 6 129.34 €HT (7 330.69 €TTC)
  - . Contributaire : PINTO - 82

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,